



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, La Haye. Tél. 39 23 44. Télégr. Intercourt, La Haye

communiqué

non officiel
pour publication immédiate

N° 69/5

Le 15 avril 1969

Barcelona Traction, Light and Power Company, Limited (Belgique c. Espagne)

Le Greffe de la Cour internationale de Justice met à la disposition de la presse les renseignements suivants :

Le 15 avril 1969 à 10 heures la Cour a ouvert sa procédure orale en l'affaire de la Barcelona Traction, Light and Power Company, Limited. Elle a tout d'abord procédé à l'installation de M. Willem Riphagen, professeur à l'Ecole des sciences économiques de Rotterdam, désigné par le Gouvernement belge pour siéger comme juge ad hoc dans cette affaire. Sir Muhammad Zafrulla Khan, juge, ayant estimé ne pas devoir participer au règlement de l'affaire, la Cour aura dans les audiences qui vont suivre la composition suivante : MM. José Luis Bustamante y Rivero, Président; Vladimir M. Koretsky, Vice-Président; sir Gerald Fitzmaurice; MM. Kotaro Tanaka; Philip C. Jessup; Gaetano Morelli; Luis Padilla Nervo; Isaac Forster; André Gros; Fouad Ammoun; César Bengzon; Sture Petrán; Manfred Lachs et Charles D. Onyeama, juges; MM. Enrique C. Armand-Ugon et Willem Riphagen, juges ad hoc.

La parole a été donnée aux représentants du Gouvernement belge pour leurs plaidoiries.

Après une brève déclaration de M. Devadder, agent du Gouvernement belge, M. Henri Rolin, co-agent et conseil, a présenté l'affaire en termes généraux et commencé l'exposé des bases juridiques de la demande du Gouvernement belge. Il continuera cet exposé au cours de l'audience du 16 avril.

Lors des audiences qui suivront, les conseils de la Belgique se répartiront la présentation des thèses de leur gouvernement dans l'ordre ci-après : MM. Mann (actes des autorités administratives espagnoles), Van Ryn (le jugement de faillite et sa mise à exécution), Rolin (le blocage des recours), Grégoire (les mesures préparatoires à la vente et la vente), Mann (les limites du pouvoir juridictionnel), Lauterpacht (les intérêts belges dans la Barcelona Traction - le préjudice subi et sa réparation), Virally (réponse à l'exception préliminaire espagnole relative à la qualité du Gouvernement belge pour intenter l'action), Grégoire (les actionnaires belges de Sidro et Sofina), Rolin (réponse à l'exception préliminaire espagnole relative à l'épuisement des voies de recours interne).

*

Au début de l'audience, le Président avait rappelé que les pièces de procédure écrite déposées en l'affaire ont été mises à la disposition du public. Ces pièces peuvent être consultées dans les bibliothèques suivantes - bibliothèque de la fondation Carnegie, palais de la Paix, La Haye (ouverte de 10 h à 17 h); bibliothèque du Centre

international....

international de la presse "Nieuwspoor", Hofsingel 12, La Haye;
bibliothèque Dag Hammarskjöld, Siège de l'Organisation des Nations Unies,
New York; bibliothèque de l'Office des Nations Unies, palais des Nations,
Genève; Centre d'information des Nations Unies, 14-15 Stratford Place,
Londres W.1; Centre d'information des Nations Unies, 26, avenue de Ségur,
Paris VII^e.